

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 04.10.2023
Convocation faite
Le 20.09.2023

**Délibération
N°2023-09-168**

**Soutien à l'adaptation,
à la conversion ou au
rétrofit et à l'acquisition
de véhicules routiers à
faibles émissions : étude
territoriale de conversion
de flottes financée par la
Région Grand Est (annexes)**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi vingt-six septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Valérie D'AMARIO (Suppléante de M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (jusqu'au point n°2023-09-171), Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBERCQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, , MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Fabien PRIGNON, M^{mes} Virginie ROGISSART (Représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), Angélique WAUTOT (à partir du point n°2023-09-172 et pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), MM. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M^{me} Angélique WAUTOT), Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), MM. Jean GUION (pouvoir à M. Daniel DURBERCQ), Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Jacky DEVIN), M^{mes} Laure BARBE (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), Laëtitia COMPAGNON.

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Considérant le plan « motorisations à faibles émissions » adopté par la Région Grand Est le 17 décembre 2021 et comprenant des aides aux territoires et aux entreprises pour le verdissement des flottes de véhicules professionnels,

Considérant que ce plan comprend des aides financières à destination des acteurs économiques et des collectivités,

Considérant que l'étude territoriale de conversion de flottes financée par la région au titre de ce plan de motorisations faibles émissions n'est pas rattachée à la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM), que la Communauté a refusé d'exercer par délibération n°2021-03-028 du 23 mars 2021,

Considérant le rattachement de cette étude à l'obligation de réaliser un PCAET pour réduire les gaz à effet de serre,

Vu notre délibération n°2023-06-084 du 7 juin 2023 approuvant les fiches actions du PCAET,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** le lancement d'une étude territoriale de mise en place de flottes de véhicules à faibles émissions, qu'elle soit portée par la Communauté seule, en groupement ou via le SCOT, selon l'adhésion au projet du plus grand nombre,

* **donne délégation** au Président de signer tous documents nécessaires à cette étude.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke, positioned below the printed name Bernard DEKENS.

APPEL A PROJET SOUTIEN AUX ETUDES TERRITORIALES DE MISE EN PLACE DE FLOTTES FAIBLES EMISSIONS CAHIER DES CHARGES

Appel à projet	AMO/Etudes territoriales Mobilités Faibles émissions
Dates	Janvier 2021-31 décembre 2025
Objectifs	Accompagner les territoires dans leurs réflexions de transformation de leur flottes captives professionnelles (publiques ou privées, transport de personnes ou de marchandises) Promouvoir le mix énergétique dans la mobilité de demain
Bénéficiaires	Maîtres d'ouvrage (EPCI ou groupement d'EPCI)
Eligibilité	Respect du cahier des charges, analyse de solutions multiénergies (électrique, GNV, H2, biocarburant)
Nature des aides	Subvention ingénierie en vue d'investissements <u>D'ici le 31 décembre 2023 :</u> - Pour une étude portant sur un EPCI : 80% sur une assiette éligible 40 000€ - Pour une étude portant sur plusieurs EPCI : 80%, augmentation de l'assiette éligible de 20 000€ par EPCI supplémentaire associé à l'étude, plafond de l'assiette éligible fixé à 100 000€ <u>A partir de 2024 :</u> - Pour une étude portant sur un EPCI : 50% sur une assiette éligible 40 000€ - Pour une étude portant sur plusieurs EPCI : 50%, augmentation de l'assiette éligible de 20 000€ par EPCI supplémentaire associé à l'étude, plafond de l'assiette éligible fixé à 100 000€

Objectifs

Le dispositif « Soutien aux études territoriales de mise en place de flottes faibles émissions » vise à accompagner les territoires dans leur prise de décision sur la transformation de leurs flottes captives en faibles émissions, sur le déploiement d'infrastructures de recharge (électrique / GNV / H2 / biocarburant), et de production d'hydrogène décarboné si cette solution a été identifiée. Les études sur les productions de biométhane ou d'électricité renouvelables étant par ailleurs soutenues dans le cadre du programme CLIMAXION.

Cet accompagnement par un AMO doit être l'occasion pour le porteur du projet de :

- Positionner les territoires comme fédérateurs des gestionnaires de flottes pour accompagner la conversion des flottes en faibles émissions ;
- Planifier la transformation des flottes captives en faibles émissions pour réduire l'impact de la mobilité sur le changement climatique, d'améliorer la qualité de l'air et de valoriser les ressources renouvelables dans les usages finaux ;
- D'identifier ainsi les usages et les carburants faibles émissions adaptés à ces derniers ;

- Définir les mutualisations envisageables sur les productions, les distributions énergétiques entre les acteurs du territoire et de planifier les investissements nécessaires ;
- De créer ou de consolider des écosystèmes territoriaux multiénergies (production / distribution / usages) ;
- De permettre aux acteurs territoriaux de se positionner sur les Appels à Projets de l'Etat, de l'ADEME et de la Région Grand Est ;
- De développer une synergie territoriale et d'être accompagné dans la mise en place du projet;
- D'inciter les distributeurs d'énergies à implanter des distributions multiénergies.

L'étude devra comprendre les parties suivantes :

1. Acculturation à la mobilité faibles émissions

Cette partie peut faire l'objet d'une sensibilisation des entités (publiques et privées) porteuses ou intégrant le projet mobilité faibles émissions. Pourront être présentées :

- Une analyse comparative des différentes technologies faibles émissions (électrique, hybride, hydrogène, GNV, biocarburants...), les offres du marché, ... ;
- Une analyse de cadrage (FFOM) sur les aspects environnementaux, techniques, économiques, réglementaire ;
- Les perspectives d'évolution de ces motorisations alternatives (en neuf et en rétrofit, sur toutes les énergies faibles émissions).

2. Constitution du périmètre de l'étude

L'objectif de cette phase est d'identifier les acteurs qui prendront part au projet Mobilité faibles émissions et de caractériser les flottes des gestionnaires.

2.1. Les acteurs :

Les collectivités territoriales ont un rôle d'animation et peuvent être également des gestionnaires de flottes captives publiques.

Les gestionnaires de flottes privées doivent être identifiés, pour qu'ils soient partie prenante du projet : l'objectif étant de massifier la demande et de mutualiser au maximum les investissements dans les infrastructures, pour le territoire.

D'autres acteurs peuvent être plus ou moins impliqués :

- Des producteurs d'énergies locaux ou autre ;
- Des distributeurs d'énergies locaux ou autres ;
- Des fournisseurs d'équipements ou de services locaux ou autres.

Ce recensement des acteurs et des activités des gestionnaires de flotte permettra de confirmer la pertinence du périmètre géographique du projet.

2.2. Caractérisation des besoins en mobilité

- Identification des gestionnaires de flottes captives professionnelles (publiques et privées, de personnes et de marchandises) ;
- Description du besoin en mobilité, profils d'usages des utilisateurs ;

- Inventaire et caractérisation des flottes captives du territoire (modèle, carburant, type de contrat, kilométrage annuel, coût d'entretien, usage, site d'affectation du véhicule, ...).

Etat des lieux territorial

2.3. Identification des ressources mobilisables pour le projet

Les ressources peuvent être :

- Les énergies renouvelables (électricité renouvelable, biométhane, biomasse) selon les données de l'observatoire Climat Air Energie (CAE) et le panorama des Enr du Grand Est :
 - o Productions / volumes ;
 - o Disponibilité, coût, pérennité de la ressource ;
 - o Usage actuel ;
 - o Localisation sur le territoire.
- Le foncier disponible et les infrastructures existantes (dépôts, lieux de maintenance, lieux de ravitaillement) :
 - o Aspect réglementaire ;
 - o Coûts d'investissement et de fonctionnement ;
 - o Maintenance des installations ;
 - o Points de recharges ou d'avitaillement des véhicules ;
 - o Contraintes inhérentes à un dépôt/centre de maintenance ;
 - o Réhabilitation d'une zone ;
 - o Impact environnemental.

2.4. Identification des compétences pouvant être sollicitées pour la mobilité faibles émissions

Dans le cadre d'un tel projet, l'identification des entreprises et de personnels pouvant être à terme, compétents dans l'entretien et la maintenance des infrastructures et des véhicules est indispensable.

Remarque : Bien que la maintenance sera probablement assurée par les fournisseurs à court terme, il pourra être envisageable de construire un plan de transfert de compétences vers des acteurs territoriaux à moyen terme.

2.5. Analyse des opportunités territoriales :

- Positionnement sur un corridor européen ou national
- Opportunités multimodales : routier / ferré / fluvial
- Transports intercitys, départementaux, ...

3. Propositions de scénarii de stratégies de déploiement de la mobilité

Plusieurs scénarii pourront être déclinés en se basant, par exemple, sur une valorisation optimale des ressources locales, en limitant l'impact environnemental ou en proposant une optimisation économique.

Pour chaque scénario, les précisions suivantes sont attendues :

- Stratégie de conversion des flottes :
 - o Proposer pour chaque mobilité une solution issue du mix énergétique : électrique, GNV, hydrogène ou biocarburant ;
 - o Calendrier de déploiement précisant les caractéristiques de la flotte à court terme (avec des modèles existants ou rétrofités) / à moyen et à long terme (modèles existants ou annoncé sur le marché) ;
 - o Adaptation des infrastructures existantes ;
 - o Implantation des nouvelles infrastructures.
- Analyse environnementale :
 - o Emissions de gaz à effet de serre ;
 - o Polluants atmosphériques ;
 - o Analyse du Cycle de Vie des véhicules ;
 - o Nature et origine de l'énergie consommée ;
 - o Indicateurs : GES, NOx, COV, particules fines.
- Analyse économique :
 - o CAPEX et OPEX des infrastructures, véhicules, locaux ;
 - o Coûts de mise en conformité des installations existantes ;
 - o Coûts et plan de financement globaux ;
 - o Simulation avec les coûts des énergies actuelles et à venir (incluant taxes et soutien sur les énergies et nouveaux carburants).
- Analyse technique :
 - o Pré-dimensionnement des infrastructures ;
 - o Impacts sur les réseaux électriques et gaz existants ;
 - o Impacts sur les flux de livraisons des carburants (pour les biocarburants et éventuellement pour l'hydrogène) ;
 - o Impacts sur les ateliers de maintenances et les dépôts ;
 - o Impact réglementaire et évaluation des risques.
- Aspects pratiques de ces nouvelles mobilités :
 - o Impacts sur la conduite des véhicules et leur exploitation (aspects positifs/négatifs/appréhension, autonomie, stratégie et temps de recharge...) ;
 - o Aménagements nécessaires, évolution des infrastructures existantes ;
 - o Impacts sur la maintenance ;
 - o Formations nécessaires pour la maintenance et la conduite (prérequis techniques, réglementaires...) ;
 - o Acceptabilité du projet sur le territoire des riverains et usagers ;
 - o Lieux d'implantation potentielles des nouvelles infrastructures ;
 - o Favoriser la possibilité d'ouverture au public des points de recharge et stations d'avitaillement.
- Echancier :
 - o Calendrier d'investissement global ;
 - o Calendrier d'investissement des différentes parties-prenantes ;
 - o Planning de sortie des véhicules gasoils.



climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Financé par :



4. Consolidation d'un schéma directeur Mobilité faibles émissions

- Rapport détaillé du scénario retenu et sa synthèse :
 - o Pour chaque type de véhicule déployé : le choix énergétique, leur nombre et les hypothèses de croissance dans le temps ; leurs usages et utilisateurs ; le calendrier ;
 - o Les infrastructures de recharges et de ravitaillement (accessibilité, dimensionnement, contraintes de fonctionnement).
- Calendrier de mise en œuvre ;
- Éléments budgétaires du déploiement jusqu'au terme du projet de déploiement en investissement et fonctionnement, solutions de financement ;
- Plan d'actions ;
- Cahier des charges descriptif utilisable pour un appel d'offre pour chacun des différents types de véhicules ;
- Outils de pilotage du projet ;
- Identification des consommateurs d'électricité, de GNV, d'hydrogène et de biocarburant ;
- Identification des fournisseurs d'énergies et des fournisseurs d'équipement clés du projet.

5. Pilotage du projet

Le porteur de projet définira le pilotage et la gouvernance de ce projet en lien avec les parties prenantes du territoire.

6. Livrables attendus par la Région Grand Est

- Un rapport présentant les résultats, les enjeux et les objectifs à l'échelle des territoires en format numérique.
- Une synthèse à destination des élus des territoires
- Les supports de présentations et compte-rendus des différentes réunions et entretiens
- Le tableur informatique fourni par la Région permettant de recenser les principales informations de l'étude
- SIG

Les services de la Région Grand Est, de l'ADEME accompagnent les porteurs de projet tout au long des réflexions et permettront au projet de s'inscrire dans une démarche régionale. Par ailleurs, le Pôle Véhicule du Futur (PVF) peut apporter des conseils techniques et des ressources pour mener à bien les projets mobilité. Si le projet développe de la mobilité hydrogène, le Club Hydrogène, porté par DINAMHySE/PVF, propose une mise en réseau d'acteurs du Grand Est.

Contacts :

- **Région Grand Est**
Thomas LEXTRAIT, chargé de mission
Mail : thomas.lextrait@grandest.fr
Tél : + 33 (0)3.69.31.85.62

La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique





climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Financé par :



- **ADEME**

Jean-Pierre BEHAXETEGUY, Ingénieur Territoires Durables et Mobilité
Mail : jean-pierre.behaxeteguy@ademe.fr
Tél : + 33 (0)3.88.15.46.48

Éric GASPARD, Ingénieur en charge du suivi des projets Hydrogène
Mail : eric.gaspard@ademe.fr
Tél : + 33 (0)3.88.15.58.92

- **Pôle Véhicule du Futur (PVF)**

Bruno JAMET, Directeur de programmes Énergies et Propulsion
Mail : bj@vehiculedefutur.com
Tél : + 33 (0)3.81.94.72.89

- **DINAMHYSE / PVF**

Jacques HAENN, Chargé de mission filière Hydrogène Grand Est
Mail : jh@vehiculedefutur.com
Tél : + 33 (0)6.03.15.75.43

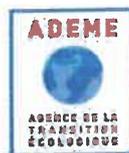
La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique





climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Financé par :



APPEL A PROJET SOUTIEN AUX ETUDES TERRITORIALES DE MISE EN PLACE DE FLOTTES FAIBLES EMISSIONS

➤ OBJECTIFS GENERAUX

- Contribuer à l'atteinte des objectifs du SRADDET
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique ;
- Accompagner les collectivités et les entreprises dans la mise en œuvre de leurs stratégies de diminution des gaz à effet de serre et notamment dans leur projet de transformer leur flottes captives professionnelles (publiques ou privées, transport de personnes ou de marchandises) en véhicules à faibles émissions en lien avec les projets d'infrastructures du territoire ;
- Développer le maillage régional en infrastructures de recharge et de ravitaillement toutes énergies et tous véhicules ;
- Favoriser les démarches globales de mobilité bas-carbone ;
- Substituer des ressources renouvelables aux ressources fossiles et promouvoir le mix énergétique dans la mobilité de demain ;
- Augmenter le parc de véhicules à faibles émissions du Grand Est ;

➤ OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Positionner les territoires comme fédérateurs des gestionnaires de flottes pour accompagner la conversion des flottes en faibles émissions ;
- Planifier la transformation de leurs flottes captives en faibles émissions ;
- Identifier ainsi les usages et les carburants faibles émissions adaptés à ces derniers ;
- Identifier les mutualisations sur les productions, les distributions énergétiques entre les acteurs du territoire et planifier les investissements nécessaires ;
- Permettre la création ou la consolidation d'écosystèmes territoriaux multiénergies (production/distribution/usages) ;
- Créer une synergie territoriale et accompagner les acteurs ;
- Inciter les distributeurs d'énergies à implanter des distributions multiénergies.

➤ TERRITOIRE ELIGIBLE

Tout le territoire de la région Grand Est

➤ BENEFICIAIRES

DE L'AIDE

Sont éligibles :

- Les collectivités (EPCI ou groupement d'EPCI)

DE L'ACTION

Développement de la mobilité à faibles émissions en Grand Est

La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique



➤ PROJETS ELIGIBLES

Assistances à Maîtrise d'Ouvrage et études de faisabilité conformes au cahier des charges disponible auprès des services de la Région ou sur le site Climaxion.

➤ NATURE ET MONTANT DE L'AIDE

Nature : subvention
Section : investissement

Taux maxi :

- 80% jusqu'au 31 décembre 2023
- 50% à partir du 1^{er} janvier 2024

L'assiette éligible est de 40 000€ pour une étude portée par un EPCI. L'assiette éligible est augmentée de 20 000€ par EPCI supplémentaire associé à l'étude, avec un plafond de l'assiette éligible fixé à 100 000€.

Aide cumulable avec les aides de l'Etat

➤ MODE DE RECEPTION DES DOSSIERS

FIL DE L'EAU

Les porteurs de projets sont invités à prendre contact le plus en amont possible des projets avec le chargé de mission référent.

➤ CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit contenir les informations suivantes :

- une lettre d'intention, adressée au Président de la Région, précisant à minima :
 - o une description du projet, y compris ses dates de début et de fin ;
 - o le coût global de l'étude ;
 - o les éventuels cofinanceurs sollicités.
- un devis du prestataire retenu détaillant l'ensemble des postes de dépenses du projet ainsi que son engagement à respecter le cahier des charges disponible auprès des services de la Région ou sur le site Climaxion,
- un RIB comportant le nom du bénéficiaire,
- une copie de la décision de l'instance délibérante de réaliser le projet ;

Selon le lieu d'implantation du projet, la demande devra être adressée à :

- ▶ Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin :

Monsieur le Président du Conseil Régional
Région Grand Est
Service Transition Energétique
1 Place Adrien Zeller - BP 91006
67070 STRASBOURG Cedex
Tél : 03 88 15 64 96



climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Financé par :



- Départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges :

Monsieur le Président du Conseil Régional
Région Grand Est
Service Transition Energétique
Place Gabriel Hocquard - CS 81004
57036 METZ Cedex 01
Tél : 03 87 33 62 85

- Départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne :

Monsieur le Président du Conseil Régional
Région Grand Est
Service Transition Energétique
5 rue de Jéricho - CS 70441
51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex
Tél : 03 26 70 66 08

➤ ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier de la Région dans tout support de communication.

➤ MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE

Les modalités de versement seront précisées dans les décisions attributives de subvention.

➤ MODALITÉS DE REMBOURSEMENT EVENTUEL DE L'AIDE

Emission d'un titre de recettes pour toute opération non conforme et trop perçu au titre des acomptes de subvention.

➤ SUIVI - CONTRÔLE

L'utilisation de l'aide octroyée fera l'objet d'un contrôle systématique portant en particulier sur la réalisation effective des opérations et le respect des engagements du bénéficiaire.

➤ DISPOSITIONS GENERALES

- L'instruction ne pourra débuter que si le dossier est complet.
- Dès lors que le dossier est réputé complet par l'instructeur, le maître d'ouvrage est autorisé à démarrer l'opération : dans l'hypothèse où le dossier serait retenu, c'est à compter de cette date que les dépenses engagées pourront être prises en compte. Toutefois, il est précisé que cette autorisation de démarrage ne vaut pas promesse de financement et ne présage en rien la décision qui sera prise par le Conseil Régional Grand Est à l'issue de l'instruction du dossier.
- L'octroi d'une aide régionale (ou son renouvellement) ne constitue en aucun cas un droit acquis.
- La conformité du projet aux critères d'éligibilité n'entraîne pas l'attribution automatique de l'aide sollicitée. En effet, la Région conserve un pouvoir d'appréciation fondé notamment sur le degré d'adéquation du projet présenté avec ses axes politiques, la disponibilité des crédits, le niveau de consommation de l'enveloppe budgétaire ou encore l'intérêt régional du projet.

La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique





climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Financé par :



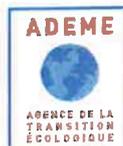
- L'aide régionale (ou son renouvellement) ne peut être considérée comme acquise qu'à compter de la notification au bénéficiaire de la décision d'attribution prise par l'organe délibérant compétent.
- L'attribution d'une aide se fait dans la limite des crédits votés au cours de l'exercice d'attribution de l'aide.

La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique



climaxion
anticiper • économiser • valoriser

Financé par :



DISPOSITIFS DE SOUTIEN POUR UNE MOBILITÉ À FAIBLES ÉMISSIONS

À DESTINATION
DES COLLECTIVITÉS,
EPCI, ENTREPRISES
ET ASSOCIATIONS

SOUTIEN AUX ÉTUDES TERRITORIALES

Déploiement de flottes à faibles émissions

SOUTIEN À L'ADAPTATION

Conversion ou au retrofit et à l'acquisition
de véhicules routiers à faibles émissions



SOUTIEN AUX ÉTUDES TERRITORIALES DE DÉPLOIEMENT DE FLOTTES À FAIBLES ÉMISSIONS

Collectivités, EPCI ou groupement d'EPCI, vous souhaitez être accompagné dans les prises de décisions sur les transformations des **flottes captives** de votre territoire pour de **faibles émissions** ?

La Région Grand Est vous soutient dans votre volonté de trouver des solutions adaptées concernant le déploiement de la production mais également d'infrastructures de recharge pour des véhicules électriques, roulant au GNV, à l'hydrogène ou aux biocarburants.

Les objectifs :



➤ **DIAGNOSTIQUER**

Identifier les flottes lourdes et intensives de votre territoire en proposant des scénarios de conversion de flottes vers des motorisations à faibles émissions



➤ **SCÉNARISER**

Proposer des scénarios de conversion de flottes vers des motorisations à faibles émissions, et évaluer le besoin en énergie et stations publiques associé



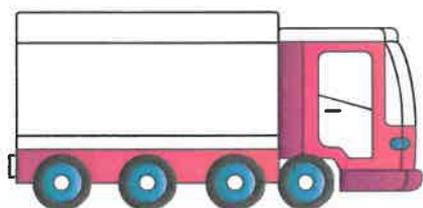
➤ **PLANIFIER**

Définir les mutualisations envisageables sur les productions, les distributions énergétiques entre les acteurs du territoire et planifier les investissements nécessaires

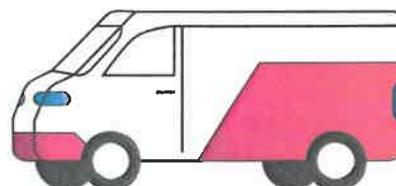


➤ **APPORTER UN SOUTIEN**

Permettre aux collectivités et entreprises de votre territoire de bénéficier d'aides régionales



**POUR PLUS
D'INFORMATIONS,
FLASHEZ LE QR CODE**

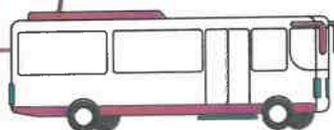


SOUTIEN À L'ADAPTATION, À LA CONVERSION OU AU RETROFIT ET À L'ACQUISITION DE VÉHICULES ROUTIERS À FAIBLES ÉMISSIONS

Vous êtes une collectivité, une entreprise ou encore une association ?
Découvrez l'appel à projet mis en place par la Région Grand Est concernant **l'acquisition, la conversion ou le rétrofit** de véhicules à faibles émissions. Biocarburant, GNV, électrique ou hydrogène, investissez dans une flotte de véhicules plus propres !

- Les aides entre **1 600€ et 60 000€** couvrent jusqu'à 40 % du coût éligible HT pour acquérir, convertir ou rétrofiter des véhicules utilitaires légers, grands utilitaires, cars, bus ou poids lourds
- Le montant des aides dépend de la catégorie et de la motorisation du véhicule

**POUR PLUS
D'INFORMATIONS,
FLASHEZ LE QR CODE**



À SAVOIR :

Les aides sont conditionnées à une implantation sur un territoire couvert par une étude territoriale de conversion de flotte (cf. ci-contre) ou à des déplacements sur une Zone à Faibles Emissions (ZFE)

VOTRE NOUVEL ANIMATEUR AFTRAL

Depuis le 9 mai 2022, la Région Grand Est, l'ADEME, GRDF, GRTgaz et l'AFTRAL se sont associés pour mettre à votre disposition un **Animateur Régional Transition Énergétique mobilité**.

Pour accompagner les transporteurs dans leur transition énergétique, faire émerger de nouveaux projets de stations multi-énergies et promouvoir les dispositifs de soutien, prenez-contact avec :



VOTRE ANIMATEUR AFTRAL
Lionel POMMIER

lionel.pommier@aftral.com
06 76 62 37 55



POUR PLUS D'INFORMATIONS ET DE PRÉCISIONS RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE CLIMAXION :

- <https://www.climaxion.fr/docutheque/appele-projets-etudes-territoriales-mise-place-flottes-faibles-emissions>
- <https://www.climaxion.fr/docutheque/appele-projets-vehicules-routiers-faibles-emissions>



La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique



FLOTTE DE VÉHICULE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Désignation	Immatriculation	Lieu de parking	Date première immatriculation	Carburant	Kilométrage
207	1167 SP 08	Elu	15/12/2006	Essence	
C3	8322 SH 08	Vireux	24/01/2005	Essence	94 269 en 02/2020
C4	8553 SR 08	BASE	11/12/2007	Diesel	155 393 en 06/2020
Berlingo	9068 SN 08	Vireux	21/11/2006	Diesel	132 898 en 06/2018
207	9409 SN 08	BASE	23/11/2006	Diesel	190 772 en 09/2023
Movano (1)	AK 047 PV	Atelier	27/01/2020	Diesel	
Movano (2)	AK 681 PV	Atelier	17/01/2010	Diesel	
C5	CN 487 ZF	Siège	19/12/2012	Diesel	178 857 en 09/2023
Toyota Hilux	DA 282 TE	Atelier	26/11/2013	Diesel	
Nissan Navara	DA 740 JJ	Atelier	13/11/2013	Diesel	
C3	DC 808 HL	Elu	01/03/2016	Diesel	107 358 en 01/2020
Partner cabine	DF 696 GX	RAM	28/04/2014	Diesel	
Berlingo	DZ 679 CP	SPL	25/01/2016	Essence	96 639 en 03/2022
C4	ES 123 SH	Siège	15/12/2017	Diesel	64 669 en 01/2022
C4	EZ 017 GL	Elu	24/07/2018	Diesel	84 032 en 06/2022
Berlingo	EZ 960 SL	Siège	14/08/2018	Essence	60 839 en 09/2023
208	FG 553 QZ	Revin	location	Diesel	
Berlingo	FN 087 JV	BASE	30/01/2020	Essence	27 395 en 09/2023
C3	FN 130 JV	BASE	30/01/2020	Essence	30 216 en 09/2023
Berlingo	FS 329 GH	BASE	27/08/2020	Essence	27 685 en 09/2023
Jumpy	FY 689 CG	Atelier	25/03/2021	Diesel	
C3	GD 622 XA	Elu	02/02/2022	Essence	6 184 en 01/2023
Berlingo	GD 624 XB	Atelier	29/12/2021	Diesel	
C3	EX 984 EL	Elu	09/05/2021	Diesel	
C3	FR 455 HP	Prêt Dr VILLENET	13/07/2020	Diesel	
Land Rover	DN 787 CG	SPL			